

## Attestation d'accueil

Un étranger, qui souhaite venir en France pour une visite privée ou familiale inférieure à 3 mois, doit présenter un justificatif d'hébergement. Ce document est appelé attestation d'accueil. Attention, pour chaque pièce demandée dans le dossier, vous devez apporter l'original et la photocopie.



## Liste des pièces à fournir



TÉLÉCHARGER



[Attestation d'accueil : liste des pièces à fournir - \(181 Ko\)](#)

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER



VILLE DE  
CHAVILLE

**VILLE DE CHAVILLE**

1456 AVENUE ROGER SALENGRO  
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

*Fermeture le mardi matin*

*Vendredi fermeture à 16h30*

*Samedi 9h > 12h*

@ CONTACTEZ-NOUS